

BAROMETRE DES VILLES CYCLABLES : LES VILLES ONT ENCORE DES EFFORTS À FAIRE

Les résultats de l'édition 2017 du Baromètre des villes cyclables sont sans aucune ambiguïté : les villes françaises ont des efforts significatifs à faire pour permettre à leurs habitants de se déplacer à vélo confortablement et en sécurité. La future Loi d'orientation des mobilités doit donner une impulsion nationale aux politiques cyclables locales. En particulier, le Plan vélo annoncé par la Ministre des Transports doit inciter les villes de France à enfin investir sérieusement dans les infrastructures cyclables.

Actuellement les conditions de circulation à vélo ne sont pas satisfaisantes

Le Baromètre des villes cyclables est un diagnostic participatif des politiques cyclables locales. La majorité des répondants estime qu'actuellement les conditions de circulation à vélo ne sont pas satisfaisantes : seulement 21 villes sur les 316 classées ont obtenu une note supérieure à la moyenne. Le constat est sans appel : aujourd'hui, les villes françaises ne permettent pas de circuler à vélo de manière simple, confortable et sécurisée. Conséquence : les enfants et les seniors sont exclus de la mobilité à vélo, pourtant essentielle à leur autonomie et à leur santé. Mais c'est loin d'être une fatalité puisque les villes qui assument une politique cyclable, comme Strasbourg ou La Rochelle, obtiennent des résultats encourageants.

200 M € par an pour que les villes investissent dans leur réseau cyclable

Les répondants préconisent en premier lieu la création d'un réseau cyclable complet et sans coupure. La FUB demande la création d'un fond national vélo doté de 200 M € par an pour aider les villes à investir dans leur réseau d'itinéraires cyclables. Préconisée par le rapport Duron, cette impulsion nationale doit permettre de faire émerger des villes cyclables pilotes ainsi qu'une véritable expertise française de l'urbanisme cyclable. Les politiques qui fonctionnent à Nantes, à Chambéry et à Sceaux peuvent fonctionner ailleurs.

Pour sauver les TER, il faut favoriser le rabattement à vélo vers les gares

60 % des répondants ne trouvent pas de solution sécurisée pour stationner leur vélo en gare. Comment espérer des TER plus fréquentés s'il n'est pas possible de se rendre à la gare autrement qu'en voiture ? Pour sauver les lignes de train du réseau capillaire régional, il faut favoriser le rabattement à vélo vers les gares. Mise en oeuvre aux Pays-Bas, la symbiose train-vélo transforme le transport en commun en système porte-à-porte. La France ne compte que 30 000 places de stationnement vélo en gare contre 440 000 aux Pays-Bas. Avec ses silos à vélo ultramodernes, la gare de Grenoble montre que c'est possible en France. La FUB demande la création de 200 000 places de stationnement vélo dans les gares de France en trois ans.

Un outil pour concevoir et évaluer les politiques publiques du vélo

Le vélo est un enjeu majeur pour répondre aux crises sanitaires (pollution, bruit, sédentarité) et sociales (mobilité et emploi, pouvoir d'achat, attractivité des territoires). La politique du vélo est une responsabilité partagée entre l'État, la société civile et les collectivités locales.

La Poste par l'intermédiaire de sa structure écomobilité « Bemobi », soutient ce baromètre qui vient enrichir la connaissance des enjeux de la pratique du vélo au quotidien sur le territoire national. Les résultats permettent de comprendre et d'analyser finement les conditions favorables au développement de la mobilité à vélo et au report modal dont Bemobi est l'un des fervents promoteurs dans le cadre du déploiement de ses solutions mobilité durable.

La FUB invite les villes de France à s'emparer des résultats du Baromètre des villes cyclables pour concevoir des politiques de mobilité modernes, à la hauteur des enjeux du 21^e siècle. Ce baromètre doit susciter le débat dans chaque territoire et susciter des politiques cyclables plus ambitieuses.

La situation en 2017 n'est pas satisfaisante mais elle n'est pas figée : l'édition 2019 du Baromètre des villes cyclables permettra d'évaluer les progrès accomplis.

CONTACTS PRESSE

Fédération Française des Usagers de Bicyclette (FUB)

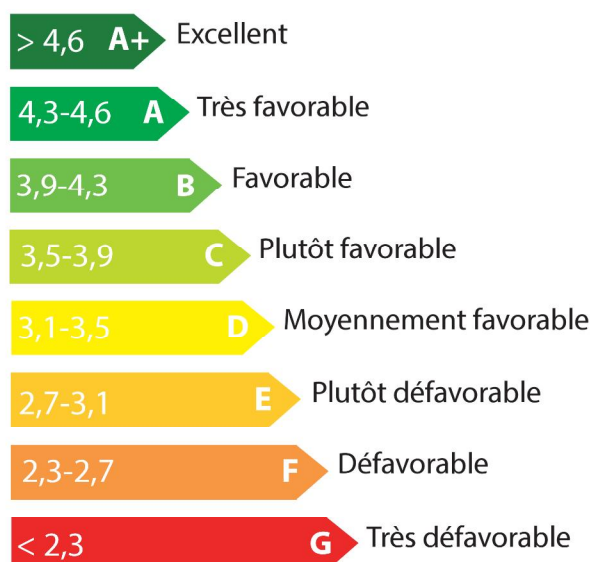
Olivier Schneider, président de la FUB, 06 16 09 12 29, o.schneider@fub.fr

Charles Maguin, administrateur responsable de l'enquête, 06 95 41 29 39, charles.maguin@parisenselle.fr

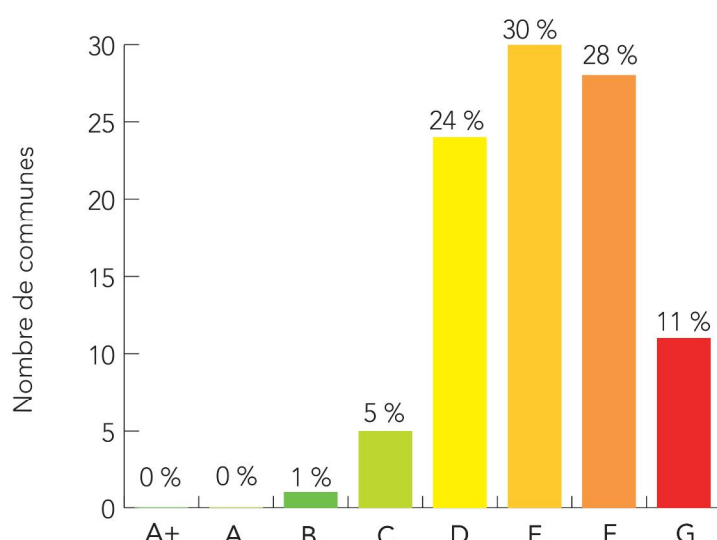
Lucas Nicola, chargé de mission, 03 88 75 72 86, l.nicola@fub.fr

Pour rappel, l'enquête Baromètre des villes cyclables était accessible en ligne sur www.parlons-velo.fr pendant trois mois (de septembre à novembre 2017). Plus de 113 000 contributions ont été enregistrées mais uniquement les communes ayant récolté un minimum de 50 réponses ont pu être classées pour cette première édition du Baromètre des villes cyclables. Au total 316 communes de France métropolitaine et d'outre-mer sont représentées dans ce classement. Elles sont divisées en cinq catégories de taille démographique (voir détail pages suivantes).

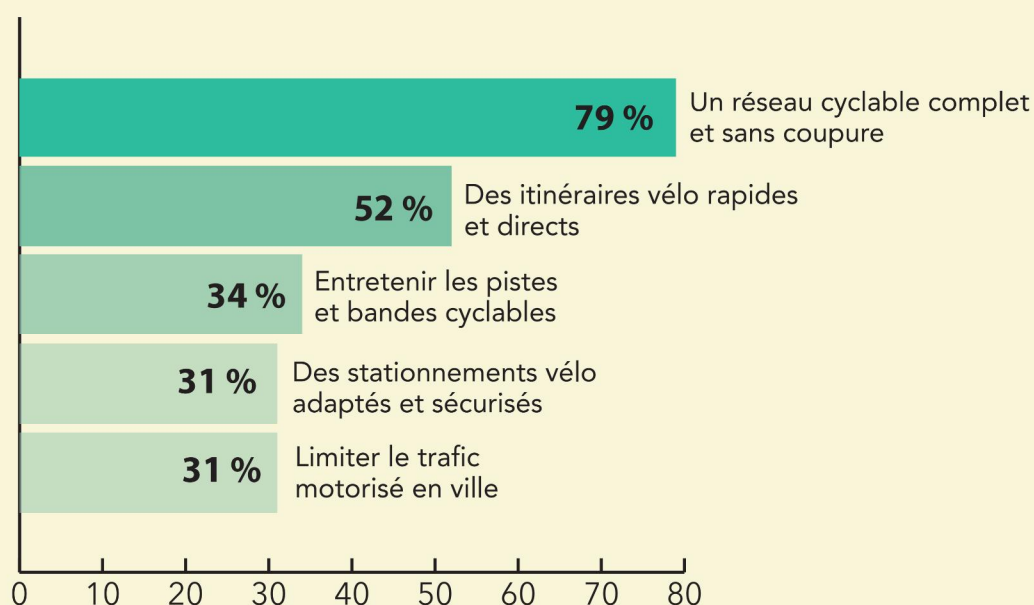
Pour chacune des 26 questions, les répondant.e.s avaient la possibilité d'attribuer une note sur une échelle de 1 (négatif) à 6 (positif). Une note globale sur 6 a été calculée pour chaque ville selon la moyenne des 26 questions dans les cinq catégories. Les notes sont ensuite classées sur une échelle de A+ à G. A chaque classe correspond une mention sur le climat du vélo.



REPARTITION DES COMMUNES PAR CLASSE

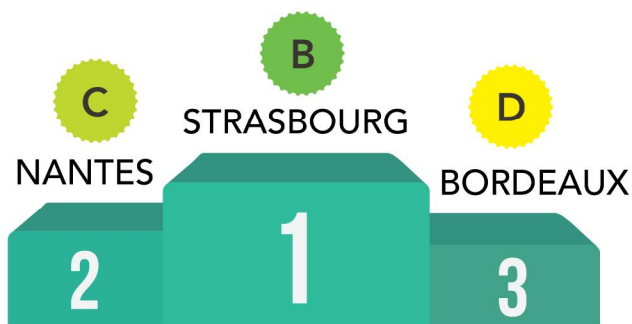
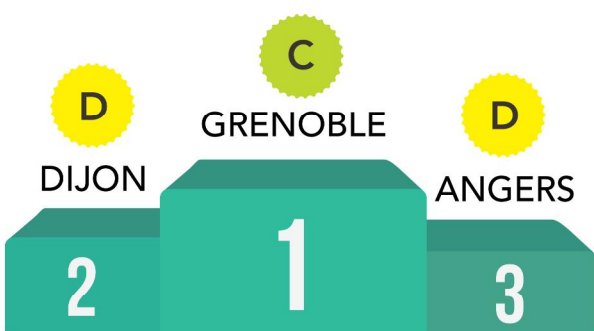


CRITÈRES LES PLUS CITÉS POUR DEVELOPPER LA PRATIQUE DU VÉLO



DECOUVREZ LE PODIUM DE CHAQUE CATÉGORIE

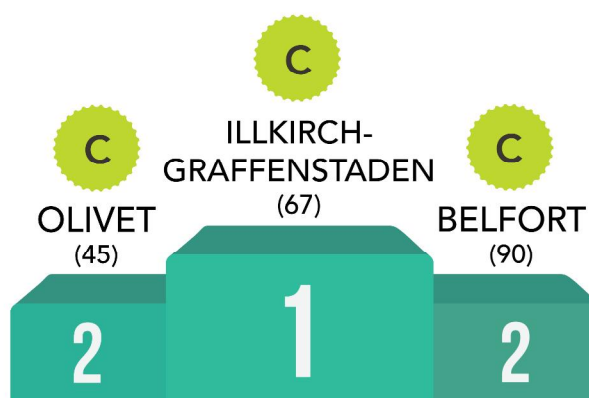
Plus de 200 000 habitants



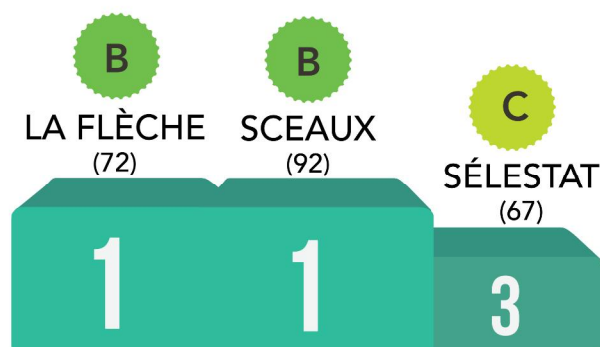
Entre 100 et 200 000 habitants



Entre 50 et 100 000 habitants



Entre 20 et 50 000 habitants



Moins de 20 000 habitants